



SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91

COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2017 A 10h à St Denis de Cabanne

COMPTE RENDU

Date de convocation : 24/01/2017
Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

Membres présents (11) :

LAPALLUS René	(Charlieu Belmont Communauté)
LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Autres présents :

MONTARDE Daniel	(Communauté de communes Saône Beaujolais)
DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

Excusés :

LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
CHENAL Gérard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
THOMAS Robert	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

M. Lapallus, président, accueille les délégués. Il dresse la liste des excusés et présente l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2016

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Appel d'offres pour les études préalables à la restauration de la Genette sous la friche industrielle Sunnyland à La Clayette :

- Choix des prestataires

La CAO réunie ce jour même à 9h30 a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le technicien de rivière et a établi le classement suivant :

TOPOGRAPHIE :

	Nombre de POINTS sur 60	ELLIPSE (03290 Dompierre sur besbre)	BRUYERE (42600 Montbrison)
NOTE TECHNIQUE			
Qualité du mémoire, méthodologie, pertinence de l'approche, respect du CCTP	20	15,75	13,75
Ventilation des jours des personnels experts déployés par étape	20	17	18,00
Qualifications, compétences et références dans des contextes d'études <u>similaires</u> en rivière.	20	20	20
TOTAL	60	52,75	51,75

	Nombre de POINTS sur 40	ELLIPSE € HT	BRUYERE € HT
NOTE DE PRIX			
A - TRANCHE FERME		10 456,00	25 497,00
<i>Travaux préparatoires (plans archives réseaux, réunion, autorisations accès...)</i>		450,00	1 200,00
<i>Les relevés de points topographiques et bathymétriques (polygonation, repérage sur le terrain de points et des profils inclus)</i>		2 916,00	9 072,00
<i>Les profils en long</i>		415,00	600,00
<i>Les profils en travers du lit mineur et du lit majeur</i>		3 300,00	4 500,00
<i>Les profils en travers et la géométrie des ouvrages</i>		2 600,00	8 000,00
<i>Nivellement des repères de crues, les PHE (Plus Hautes Eaux)</i>		150,00	125,00
<i>Les rendus aux différents formats des produits de l'étude</i>		625,00	2 000,00
B - TRANCHE CONDITIONNELLE		4 150,00	4 100,00
<i>Levers et rendus aux différents formats de points topographiques 3D complémentaires.</i>		3 500,00	100,00
<i>Profils en travers supplémentaires</i>		650,00	4 000,00
Total € HT		14 606,00	29 597,00
TVA		2 921,20	5 919,40
Total € TTC		17 527,20	35 516,40
Points	40	40,00	19,75

NOTE FINALE		92,75	71,50
-------------	--	--------------	--------------

CLASSEMENT	1,00	2,00
------------	------	------

HYDRAULIQUE

	Nombre de POINTS sur 60	MADEO (38110 La Tour du Pin)	HTV (38110 Sainte Blandine)
NOTE TECHNIQUE			
Qualité du mémoire, méthodologie, pertinence de l'approche, respect du CCTP	20	17	16,95
Ventilation des jours des personnels experts déployés par étape	20	15,8	13,60
Qualifications, compétences et références dans des contextes d'études <u>similaires</u> en rivière.	20	18	20
TOTAL	60	50,80	50,55

	Nombre de POINTS sur 40	MADEO € HT	HTV € HT
NOTE DE PRIX			
Phase 1 (étude hydraulique - construction du modèle)		5 180,00	4 250,00
Phase 2 (dimensionnement et test des aménagements)		5 600,00	3 100,00
Phase 3 (rapports et rendus)		5 400,00	3 650,00
Phase 4 (assistance après l'étude)		980,00	1 000,00
Total € HT		17 160,00	12 000,00
TVA		3 432,00	2 400,00
Total € TTC		20 592,00	14 400,00
Points	40	28,00	40

NOTE TOTALE		78,80	91
CLASSEMENT		2,00	1

Le comité syndical se conforme à l'avis de la CAO et décide d'attribuer le marché 'topographie' à la société ELLIPSE et le marché 'étude hydraulique' à la société HTV à l'unanimité des présents.

- demande de subvention à faire auprès de l'Agence de l'eau avec le montant du marché (taux : 80%)

Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention à faire auprès de l'Agence de l'eau.

3- Demandes de subvention :

- auprès du Département de la Loire pour les travaux 2017

Dans le cadre de l'appel à partenariat qui vient d'être publié, le CD42 pourrait financer les actions suivantes :

Entretien des cours d'eau

- Budget 2017 : 24 000€TTC
- Subvention sollicitée : 15 075€ (1.5€/ml de cours d'eau)

Travaux de restauration de la continuité écologique

- Budget 2017 : 16 080€ TTC sur les ouvrages dans le 42
- Subvention sollicitée : 3 216€ (20%)

Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention à faire auprès du Département de la Loire.

- auprès de l'Agence de l'eau pour le stage renouée 2017

Une demande est également à adresser à l'Agence de l'Eau pour le financement du stage 'inventaire es foyers de Renouée 2017'. Il s'agit d'un stage de 4 mois qui démarre en avril avec un étudiant en licence pro « gestion et aménagement durable des espaces et des ressources ». Le taux de subvention attendu est de 80%, sur une dépense prévisionnelle de 3000€ (indemnités de stage + déplacement).

Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention à faire auprès de l'Agence de l'eau.

- 4- PAEC 69 : validation de l'annexe 2017 à la convention d'objectifs entre l'opérateur et les partenaires de l'opération.

La convention a été transmise aux délégués. Les chiffres qui y figurent (budget et planning 2017 pour l'animation du PAEC 69) ont déjà été délibérés en décembre 2016 :

Budget animation SYMISOA 2017 pour le PAEC 69 :

19 936.78€ (FEADER 50% - Agence de l'eau 50%)

- 10 diagnostics d'exploitation prévus
- actions complémentaires
 - formation,
 - suivi des exploitants,
 - demi-journées d'échanges,
 - temps de travail administratif + comités de suivi

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'annexe 1 de la convention d'objectifs pour 2017.

- 5- Questions diverses

- Modification de la participation à la protection sociale complémentaire suite à la modification des taux de cotisation

La délibération initiale prise en 2012, a mis en place une participation du syndicat, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (contrat MNT). Cette délibération prévoit le versement d'une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, définie comme suit :

- 5€ pour les agents de catégorie C
- 6.50€ pour les agents de catégorie B
- 7€ pour les agents de catégorie A

Suite à l'évolution des taux de cotisation, il est proposé d'actualiser la délibération pour rester au taux de prise en charge de 50% :

- 6 € pour les agents de catégorie C
- 8.1 € pour les agents de catégorie B
- 9 € pour les agents de catégorie A

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'actualisation des montants de participation.

- Actualisation du montant d'indemnisation des stagiaires

La réglementation a évolué concernant l'indemnisation des stagiaires et celle-ci doit obligatoirement s'établir à 3.6€/heure minimum à partir de 2 mois de stage (ce montant est indexé au plafond de la sécurité sociale).

Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de fixer l'indemnisation des stagiaires à hauteur de 546€/mois à partir de 8 semaines de stage. Il est proposé de conserver l'ancienne formule (300€/mois, soit 75€/semaine) pour les stages d'une durée de 4 à 7 semaines.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant des indemnités de stage à partir de février 2017.

- Préparation du budget :

Une réunion de bureau a été fixée au mardi 7 mars à 9h30 à Charlieu
Le prochain comité syndical a été fixé au 28 mars à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Compte rendu affiché le :
06/02/2017

